

PRESIDENTE

Dossier suivi par : Victor Douchamps
victor.douchamps@vaucluse.chambagri.fr
Réf : GL/EO/AC-CC/VD/JM



MAIRIE CUCURON
Monsieur le Maire
BP 24
31 rue Léonce Briegne
84160 CUCURON

Avignon, le 20 janvier 2022

Objet : arrêt du projet de RLP / Commune de Cucuron

**Chambre départementale
d'agriculture**

Site Agroparc – TSA 58432
84912 Avignon cedex 9
Tél : 04 90 23 65 65
Fax : 04 90 23 65 40

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, par la présente, l'avis de la Chambre d'agriculture de Vaucluse relatif au projet arrêté du Règlement Local de Publicité de la commune de Cucuron.

Ce règlement autorise notamment les préenseignes hors agglomération relatives aux activités de fabrication ou de vente de produit du terroir par des entreprises locales.

A cette condition et au regard des règles prescrites d'implantation et de dimensionnement de ces équipements, la Chambre d'agriculture de Vaucluse émet un avis favorable.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Georgia Lambertin
Présidente

